

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SOMME**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAOURS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part aux délibérations : 11 + 2 pouvoirs

Séance du mardi 30 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre, à vingt heures,
le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Daours, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET, Maire.

DATE D’AFFICHAGE : /10/2021

PRÉSENTS : Messieurs Didier BARDET (pouvoirs de Giovanni BOSCO et Paolo LEROY), Philippe DINE, Denis BRUNEL, Jérôme DINE, Stéphane RICHARD
Mesdames Marie-Christine SINOQUET, Michèle STOCKLIN-BECQUET, Cécilia HEDOUIN, Nicole GIGUERE, Marie-Odile CREPIN, Cassandra DELANCHY

Absents excusés : Messieurs Paolo LEROY (pouvoir à Monsieur BARDET), Giovanni BOSCO (pouvoir à Monsieur BARDET), Didier MARECHAL

Absent : Monsieur Patrick DUMOULIN

Madame Cassandra DELANCHY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Didier Bardet, Maire, ouvre la séance à 20 heures.

Après avoir vérifié que tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du juillet 2021, il propose de passer à son adoption.

Le compte-rendu de la séance du 29 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

1) Plan de financement ventilation double flux salle polyvalente.

Monsieur le Maire présente le dossier de remplacement de la ventilation double flux de la salle polyvalente. La demande de subvention doit être déposée pour le 31 décembre 2021 pour pouvoir bénéficier de la DETR en 2022.

Sachant que la commune est éligible au fonds de concours de la communauté de communes du Val de Somme à hauteur de 20% du montant hors taxes du projet, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant éligible de l'opération : 31776 € HT

Montant de l'aide sollicitée DETR 40% : 12710 €

Montant de l'aide fonds de concours Com de Com Val de Somme 20% : 6355 €

Fonds propres communaux 40% : 12710 € HT

TVA : 6355,20 €

Après discussions, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des membres présents pour le plan de financement proposé et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

2) Plan de financement rénovation thermique des deux logements situés au 25 rue de Pont Noyelles .

Monsieur le Maire présente le dossier de rénovation thermique des deux logements d'instituteurs situés au 25 rue de Pont Noyelles. La demande de subvention doit être déposée pour le 31 décembre 2021 pour pouvoir bénéficier de la DSIL en 2022.

Cette rénovation thermique consiste en une isolation thermique par l'extérieur (30390,16€ HT), le remplacement des bacs acier existants non isolants par des bacs acier isolés en laine de roche de 150 mm (18644,11€ HT) et le remplacement des menuiseries existantes (2864,24€ HT), installation d'une VMC double flux avec récupération de calories (2016€ HT) et laine de roche soufflée dans les combles (matériaux : 2775, 33 € + Main d'œuvre : 4350 €)

Soit un total de 61100€ HT

Montant éligible de l'opération : 61100 € HT

Montant de l'aide sollicitée DSIL 80% : 48830 € HT

Fonds propres communaux 20% : 12220 € HT

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité des membres présents pour le plan de financement de la rénovation thermique de ces deux logements et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à son aboutissement.

3) Achat d'une balayeuse

Lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2021 l'achat d'une balayeuse avait été prévue. L'Agence de l'eau Artois-Picardie a donné son accord pour une subvention de 7763€, le coût de cet investissement s'élevant à 16100€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme à l'unanimité des membres présents la nécessité de cet achat et mandate le Maire pour signer le bon de commande afférent d'un montant de 16100€.

4) Convention d'adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Somme.

Le CDG 80 gère un service « mise à disposition de personnel » qui propose aux collectivités un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou pour répondre à des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier ...).

Il est proposé l'adhésion à ce service pour la durée du mandat sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle fixant l'objet, la période et le coût. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le CDG 80, employeur direct de l'agent affecté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion au service missions temporaires du CDG 80, donne mission à Monsieur le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité et autorise le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer et d'inscrire au budget les sommes dues au CDG 80 en application desdites conventions ou avenants.

5) Versement mensuel de la prime IFSE (Indemnité de Fonction, de sujétion et d'Expertise) aux agents communaux

L'IFSE constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions.

Cette prime est actuellement versée aux agents municipaux mensuellement depuis 2020. C'est la réglementation qui l'impose.

Pour autant, l'Inspecteur en charge du contrôle des paiements des rémunérations de nos agents demande à ce qu'une délibération soit prise en ce sens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, délibère pour le versement mensuel de cette prime IFSE.

6) Effacement de créances éteintes

En raison d'un rétablissement personnel, la commission de surendettement des particuliers de la Somme efface les dettes d'une ancienne administrée de Daours.

En conséquence il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur l'effacement de ces dettes à hauteur de 300,20€. Un mandat du montant de ces dettes sera émis sur le compte 6542.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des membres présents pour l'effacement des dettes d'un montant de 300,20€.

7) Plaque commémorative à apposer sur le monument de 1870 situé dans le cimetière communal.

Le 23 décembre 2021 une manifestation commémorative aura lieu devant le monument aux Morts de 1870 pour commémorer les 150 ans et notamment la fin des combats qui ont eu lieu sur notre territoire le 23 décembre 1870. Cette manifestation qui devait se tenir l'année dernière n'a pu avoir lieu du fait de la pandémie de COVID 19.

Deux soldats parmi tous les anonymes enterrés à Daours ont pu être identifiés. Il s'agit du soldat MELLE et du soldat GRIMES. Aussi et à l'occasion de cette commémoration le Maire propose que soit installée une plaque commémorative sur ce monument aux morts sur laquelle sera gravée les noms de ces deux soldats.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, l'installation de la plaque commémorative sur le Monument aux Morts de 1870.

8) Communications diverses

- **Marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée Ouest de Daours sur la RD 1.**

Le Maire informe les Conseillers Municipaux de son intention de solliciter des bureaux d'étude pour le choix de celui qui sera en charge de nous accompagner et de réaliser la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Une fois le bureau choisi, le Conseil Municipal aura à travailler sur le choix de l'aménagement, l'appel d'offre et les recherches de financement.

- **Demande de cavurnes de plus en plus fréquentes.**

Nous constatons avoir des demandes de cavurnes pour l'inhumation des cendres. Rien n'est actuellement prévu dans notre cimetière et donc dans son règlement pour ce type de demandes.

En conséquence il sera nécessaire de travailler sur le sujet dès l'année 2022 pour une possible réalisation en 2023.

- **Difficultés du service d'urbanisme de la Com de Com.**

Ce service connaît depuis plusieurs mois une surcharge de travail en raison d'une augmentation du nombre de dossiers déposés et d'un problème d'effectif. Il devient difficile de maintenir un bon rythme de travail et de respecter les délais impartis.

Aussi, une priorisation des demandes doit être faite, le service n'étant plus en mesure de répondre à l'ensemble des demandes et des sollicitations diverses.

La Com de Com nous demande de bien vouloir éviter voire limiter les différentes relances (mail, téléphone etc...) et de bien vouloir renseigner les pétitionnaires dans la mesure du possible pour limiter les impacts sur l'activité du service.

- **Changement de la grille du cimetière**

Monsieur le Maire rappelle qu'un véhicule a percuté le portail d'entrée du cimetière l'endommageant gravement. L'auteur des faits n'a pas laissé de carte de visite et ne s'est pas fait connaître. Un devis de changement de ce portail a été fait et transmis à notre assurance qui, dans un premier temps, a refusé de prendre en charge le coût du sinistre (2670€ HT), aucun tiers n'étant identifié. A la suite d'un nouveau contact, l'assurance accepte cependant d'étudier la possibilité d'en prendre en charge une partie. Nous sommes dans l'attente de sa réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.

Didier BARDET, Maire

Cassandra DELANCHY, Secrétaire de séance